

REPUBLIQUE FRANCAISE
**DEPARTEMENT
DU JURA**

Le Président certifie que la
convocation a été affichée le :

3 juillet 2026

et qu'elle a été faite le

3 juillet 2026

Que le nombre des membres en
exercice est de : 49

Présents : 38

Absents suppléés : 3

Absents excusés : 8

Exécution des articles L.5212-1 à
L.5212-34 du Code Général des
Collectivités Territoriales

Délibération n°

DCC2026_07_155

Objet :

Décisions prises par le Président
dans le cadre de sa délégation

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD

1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE

EXTRAIT
***Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire
Séance du Jeudi 9 juillet 2026***

Conseillers communautaires en exercice : 49

L'an deux mil vingt-six, le 9 juillet

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle
des fêtes à Gendrey après convocation légale, sous la présidence
de Monsieur le Président, Gérome FASSETNET.

Présents : Brans : M. Michael PERES **Courtefontaine** : M.
Emmanuel BADOT **Dammartin Marpain** : M. Antony BOURCET
Dampierre : Mme Laure VALENTIN, M. Anthony FALCONNET,
M. Alain GOUNAND, Mme Nathalie LARTOT **Evans** : M.
Emmanuel BARBERET, M. Serge CORNOUEIL, Mme Aurore ROUX
Fraisans : M. Sébastien HENGY, M. Laurent ROUILLER, Mme
Marie-Anne LONGY, M. Dominique JOLY **Gendrey** : M. Yves
MATHIEU **La Barre** : M. Frédéric PAILLARD **Louvatange** : M.
Gérome FASSETNET **Monteplain** : M. Maxime CHAUVIN
Montmirey-la-Ville : M. Eric PERTUS **Mutigney** : M. Eric
DRUOT **Offlanges** : M. Jean-Michel GRAS **Orchamps** : M. Olivier
DEMANDRE, Mme Barbara PANOUILLOT, Mme Séverine
POIDEVIN **Ougney** : M. Cédric IVANES **Our** : M. Segundo
ALFONSO **Pagny** : M. Michel GANET **Plumont** : M. Christophe
PERRET **Ranchot** : Mme Séverine MARANO, M. Gérard ROBERT
Rans : M. Raphaël TEMPESTA **Romain** : Mme Aurélie
CHANCENOTTE **Rouffange** : Mme Marie-Hélène VACHET
Salans : M. Alexandre BOLE, M. Yves COINCENOT **Sermange** :
M. Michel BENESSIANO **Taxenne** : M. Ludovic DUVERNOIS
Vitreux : M. Hervé LEVY

Suppléés : **Etrepigny** : M. Frédéric BREGAND **Saligney** : M.
Olivier PAYEN **Thervay** : M. Alain CHAMPONNOIS

Absents excusés : **Dampierre** : M. Aurélien PHILIPPE, Mme
Nathalie HONORIO **Fraisans** : Mme Sophie NIALON **La
Bretenière** : Mme Isabelle GUILLOT **Montmirey-le-Château** :
M. Gabriel DECHARRIERE **Orchamps** : M. Régis CHOPIN **Rans** :
M. Jean-Louis MORLIER **Serre les Moulières** : M. Claude TERON

Secrétaire de séance : Monsieur Mickaël PERES

Procurations de vote :

Mandants : Mme Nathalie HONORIO (DAMPIERRE) M. Aurélien
PHILIPPE (DAMPIERRE) Mme Sophie NIALON (FRAISANS) Mme
Isabelle GUILLOT (LA BRETENIERE) M. Régis CHOPIN
(ORCHAMPS) M. Gabriel DECHARRIERE (MONTMIREY LE
CHATAU) M. Jean-Louis MORLIER (RANS)

Mandataires : Mme Laure VALENTIN (DAMPIERRE) Mme
Nathalie LARTOT (DAMPIERRE) M. Sébastien HENGY
(FRAISANS) Mme Aurélie CHANCENOTTE (ROMAIN) M. Gérome
FASSETNET (LOUVATANGE) M. Cédric IVANES (OUGNEY) M.
Raphaël TEMPESTA (RANS)

*Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h10 et
le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.*

DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT DANS LE CADRE DE SA DELEGATION

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a donné délégation au Président pour accomplir différents actes de gestion courante pendant la durée de son mandat.

La présente délibération a pour objet d'informer le Conseil Communautaire des décisions prises par le Président dans le cadre de ses attributions déléguées.

1. En matière de marchés publics

- a. Consultations inférieures à 60 000 € pour les marchés fournitures et services et à 100 000 € pour les marchés travaux

▪ ***Contrôles et vérifications périodiques et techniques des bâtiments de la CCJN – Avenant n°1 (décision n° 071-2026)***

Titulaire : BUREAU VERITAS – 1 rue Madeleine Brès – 25000 BESANCON

Date de notification : 27 mai 2026

Montant de l'avenant : pas d'incidence financière. Cet avenant modifie un type d'équipement.

▪ ***Acquisition et livraison de produits pharmaceutiques (décision n° 072-2026)***

Titulaire : PHARMACIE DE DAMPIERRE – 6 rue du Four Banal – 39700 DAMPIERRE

Date de notification : 1^{er} avril 2026

Montant : 1 574,90 € HT

▪ ***Pose de films anti-chaleur et UV_Fenêtres couloir de l'école à Fraisans (décision n° 074-2026)***

Titulaire : SAS PUBLICITE LEPEUT – 23 grande rue – 39100 VILLETTE LES DOLE

Date de notification : 3 juin 2026

Montant : 3 970,00 € HT

▪ ***Etude structure – Analyse capacité portante salle d'escalade – Gymnase à Fraisans (décision n° 082-2026)***

Titulaire : SAS CVF STRUCTURES – 62 bis rue des Salines – 39000 LONS LE SAUNIER

Date de notification : 8 juin 2026

Montant : 850,00 € HT

▪ ***Relevés topographiques – Ecole « Chat Perché » à Orchamps (décision n° 083-2026)***

Titulaire : ABCD – 11 rue Alexis Cordienne – 39100 DOLE

Date de notification : 8 juin 2026

Montant : 7 250,00 € HT

▪ ***Mission de Maîtrise d'œuvre pour une étude de faisabilité au groupe scolaire à Orchamps (décision n° 084-2026)***

Titulaire : SAS CATHERINE BOUHAND – 44 rue Eisenhower – Résidence Les Platanes – 39100 DOLE

Date de notification : 12 juin 2026

Montant : 3 100,00 € HT

- **Mission de Contrôleur Technique relative à la réhabilitation et reconversion d'une maison de retraite en siège administratif pour la CCJN (décision n° 085-2026)**

Titulaire : APAVE – 420 rue Blaise Pascal – 39000 LONS LE SAUNIER

Date de notification : 10 juin 2026

Montant : 6 720,00 € HT

- **Mission de Maîtrise d'œuvre concernant les travaux de réhabilitation de la collecte des eaux usées en rive droite du Doubs (5 communes) du système d'assainissement à Ranchot – Avenant n°4 (décision n° 086-2026)**

Titulaire : DCI ENVIRONNEMENT – Agence BFC – 5A rue Jacques Daguerre – 21300 CHENOVE

Date de notification : 2 juin 2026

Montant : Pas d'incidence financière. Cet avenant rectifie une erreur de calcul lors de la rédaction de l'avenant n°3.

- **Mission de Maîtrise d'œuvre concernant les travaux de réhabilitation de la collecte des eaux usées en rive droite du Doubs (5 communes) du système d'assainissement à Ranchot – Avenant n°5 (décision n° 087-2026)**

Titulaire : DCI ENVIRONNEMENT – Agence BFC – 5A rue Jacques Daguerre – 21300 CHENOVE

Date de notification : 2 juin 2026

Montant : 6 950,00 € HT.

- **Fourniture de ventilateurs destinés aux écoles de la CCJN (décision n° 088-2026)**

Titulaire : CEF YESSS ELECTRIQUE BESANCON – 14 rue du Rond Buisson – 25220 THISE

Date de notification : 22 juin 2026

Montant : 930,00 € HT.

- **Sondages géotechniques pour la réhabilitation et reconversion d'une maison de retraite en siège administratif pour la CCJN (décision n° 089-2026)**

Titulaire : B3G2 – 10 rue de la Coupotte – BP 73 – 25410 SAINT VIT

Date de notification : 18 juin 2026

Montant : 5 350,00 € HT

- **Remplacement de la Chaudière Gaz Murale à la cantine du groupe scolaire à Fraisans (décision n° 090-2026)**

Titulaire : EIMI – 6 rue Jacques Daguerre – 21300 CHENOVE

Date de notification : 18 juin 2026

Montant : 3 863,00 € HT

2. En matière Ressources Humaines

- **Convention de stage avec le collège Gustave Eiffel à Fraisans (décision n° 073-2026)**

1/ D'accepter d'accueillir Madame Clémence PUTIGNY en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, sur le site de la médiathèque ;

2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.

3/ D'accepter que Monsieur Cédric NOUET, Responsable du Pôle Culture, soit le tuteur du stagiaire.

4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.

5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

▪ ***Convention de stage avec le collège Gustave Eiffel à Fraisans (décision n° 075-2026)***

- 1/ D'accepter d'accueillir Monsieur Mathéo TROCME en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, sur le site de la médiathèque ;
- 2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
- 3/ D'accepter que Monsieur Cédric NOUET, Responsable du Pôle Culture, soit le tuteur du stagiaire.
- 4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
- 5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

▪ ***Convention de stage avec le collège Gustave Eiffel à Fraisans (décision n° 076-2026)***

- 1/ D'accepter d'accueillir Monsieur Achille SOUCHU en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, sur le site de la médiathèque ;
- 2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
- 3/ D'accepter que Monsieur Cédric NOUET, Responsable du Pôle Culture, soit le tuteur du stagiaire.
- 4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
- 5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

▪ ***Convention de stage avec le lycée Charles Nodier à Dole (décision n° 077-2026)***

- 1/ D'accepter d'accueillir Madame Laetitia HIBORD en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, sur le site de la médiathèque ;
- 2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
- 3/ D'accepter que Monsieur Cédric NOUET, Responsable du Pôle Culture, soit le tuteur du stagiaire.
- 4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
- 5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

▪ ***Convention de stage avec la MFR d'Amange (décision n° 078-2026)***

- 1/ D'accepter d'accueillir Monsieur Romain BOISSARD en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, sur le site de l'ACM à Fraisans ;
- 2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
- 3/ D'accepter que Monsieur Kévin RIOTOT, Responsable de l'ACM, soit le tuteur du stagiaire.
- 4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
- 5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

▪ ***Convention de stage avec la MFR d'Amange (décision n° 079-2026)***

- 1/ D'accepter d'accueillir Madame Alison GOURAND en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, sur le site de l'ACM à Gendrey ;
- 2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
- 3/ D'accepter que Madame Dorine GRENOT, Responsable de l'ACM, soit la tutrice du stagiaire.
- 4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
- 5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

▪ ***Convention de stage avec la MFR de Doucier (décision n° 080-2026)***

- 1/ D'accepter d'accueillir Madame Wendy MOURLON en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, sur le site du Multiaccueil à Fraisans ;
- 2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.

- 3/ D'accepter que Madame Claire VANCA, Responsable du Multiaccueil,
- 4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
- 5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

▪ **Convention d'accueil d'un collaborateur occasionnel bénévole (décision n° 081-2026)**

- 1/ D'accepter d'accueillir Monsieur Maxime HAGUET en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, au Pôle Enfance Jeunesse, Affaires scolaires et Loisirs, notamment au Secteur Jeunes ;
- 2/ De mettre en place une convention entre le collaborateur occasionnel et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
- 3/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
- 4/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

Le Conseil Communautaire prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Gérome FASSET

